

Questions orales

[Français]

LES MINES

LES ENTENTES FÉDÉRALES-PROVINCIALES SUR LE DÉVELOPPEMENT MINÉRAL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Forêts et Mines). Les accords sur les ententes fédérales-provinciales sur le développement minéral sont importants pour les régions périphériques, au Canada.

Est-ce que le ministre peut nous indiquer dans cette Chambre que ces ententes fédérales-provinciales seront reportées ou renouvelées après 1989-1990?

[Traduction]

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts et Mines)): Monsieur le Président, je suis gré au député de continuer à s'intéresser au secteur minier. Je puis assurer à la Chambre et, par conséquent, au grand public, que la question du renouvellement de l'entente de développement du secteur minéral a été abordée lors de la réunion des ministres qui a eu lieu hier à Québec. Je signale que l'entente de développement du secteur minéral du Québec ne prend pas fin avant 1990; il nous reste donc près de deux ans pour régler la question.

L'entente récente signée avec le Québec dans le cadre du programme de développement économique régional prévoit la possibilité de rallonge pour toute entente de développement régional conclue avec cette province. Les autorités québécoises voudront sans doute tirer parti de cette source de crédits.

J'ajoute que le secteur minier a été passablement bien servi par les divers gouvernements au fil des années, en vertu notamment des dispositions concernant les frais d'exploration au Canada, les mécanismes des actions accréditatives et, bien entendu, le nouveau programme d'exploration prévoyant des crédits de 210 millions de dollars, que le gouvernement vient d'annoncer par l'entremise du Programme canadien d'encouragement à l'exploitation et à la mise en valeur (PCEEMV).

* * *

LE MINISTÈRE

LE VOYAGE EN THAÏLANDE OFFERT À L'ÉPOUSE D'UN MINISTRE—LE PROJET DE LOI C-114

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Aujourd'hui, la Chambre étudiera le projet de loi sur les conflits d'intérêts et y donnera son accord de principe. En présentant ce projet de loi, en février dernier, le premier ministre déclarait que l'esprit de la future loi devait dès lors être respecté, avant même qu'elle ne soit promulguée. Une disposition de ce projet de loi exige que lorsque le conjoint ou les personnes à charge d'un député reçoivent un don ou un avantage quelconque, ils doivent le déclarer au secrétaire.

Le vice-premier ministre peut-il dire à la Chambre ce qu'il entend faire au juste dans le cas du ministre du Commerce extérieur dont la femme et la fille ont reçu de la société aérienne Thai Airlines un voyage d'une valeur approximative

de 5 600 \$? Qu'entend faire le gouvernement dans ce cas qui constitue une violation flagrante de l'esprit du projet de loi C-114?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député a fait ressortir à juste titre que les détenteurs de charge publique doivent révéler tous les dons d'une valeur supérieure à 200 \$ dont ils sont bénéficiaires. Ce n'est pas le cas dans l'affaire qui nous occupe. Si ça avait été le cas, le ministre m'assure qu'il aurait respecté l'esprit du projet de loi en informant le sous-registraire général adjoint.

Le député m'a aussi fait savoir que si le projet de loi est adopté en deuxième lecture, ce qui constitue un accord de principe, il se pliera évidemment à l'esprit et à la lettre de ses dispositions. Puisque ce cas est maintenant de notoriété publique, et a toujours été de notoriété publique, le ministre estime que les directives actuelles sur les conflits d'intérêts ont été respectées. Il est tout à fait disposé à se plier à ces directives ainsi qu'à toute nouvelle directive contenue dans le projet de loi C-114.

ON DEMANDE QUE LE MINISTRE PAIE LE VOYAGE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, c'est le premier ministre qui a présenté le projet de loi C-114 et qui a dit très clairement, à l'extérieur de la Chambre, qu'il appliquerait immédiatement les principes contenus dans ce projet de loi en faisant le ménage dans le gouvernement.

Compte tenu du fait qu'un ministre ontarien a dit qu'il était tout à fait disposé à payer la place de sa femme, est-ce que le ministre du Commerce extérieur est prêt lui aussi à payer les places de sa femme et de sa fille? Pourquoi ne suivez-vous pas l'exemple de votre collègue de l'Ontario?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, il faut placer les faits dans leur contexte. Nous avons d'excellentes relations avec la Thaïlande et nous souhaitons développer notre commerce avec ce pays, après des négociations avec le gouvernement du Canada, la Thaïlande, en contrepartie de concessions accordées aux compagnies aériennes canadiennes, a été autorisée à mettre en service une ligne aérienne Bangkok-Toronto qui favorisera les échanges commerciaux entre les deux pays.

Se conformant à l'usage établi par toutes les compagnies aériennes du monde, la Thaïlande a invité le ministre canadien du Commerce extérieur à prendre le vol inaugural. Je ne pouvais pas y aller et ma femme m'a donc remplacé. D'autres ministres de plusieurs gouvernements provinciaux ainsi que des responsables municipaux y sont également allés à titre d'invités. Un ministre a payé sa place parce qu'il devait également se rendre pour affaires dans un autre pays d'Extrême-Orient.

● (1500)

Ma femme me représentait et représentait le Canada, contribuant ainsi à améliorer nos relations avec la Thaïlande. Ce n'est pas un cadeau dans le sens habituel du mot. Par conséquent, les insinuations faites sont injustes, mais nous ne nous attendons pas à de la justice de la part de l'opposition.